

L'enregistrement audio de la présente séance du conseil municipal est consultable en mairie.

Commune de Châtillon-sur-Chalaronne

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 6 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le lundi six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers :

Etai^{ent} présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - M. POCHON représenté par M. MORIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS - représenté par M. M. JANNET.

Absent : néant.

M. Gilles MARTINON est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir officiellement la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur des Services Techniques, afin qu'il présente aux élus les premiers résultats chiffrés des consommations et des coûts du gaz et de l'électricité. La hausse plutôt modérée des factures est due aux mesures de sobriété énergétique mise en place par la Ville depuis le 1^{er} novembre 2022.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 est adopté à l'unanimité, sans observations, ni remarques

... / ...

En préambule, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires d'une liste des sigles administratifs, afin de faciliter la lecture des documents budgétaires. Le compte rendu de la réunion d'information du 30 janvier 2023 sur le PLUI et le ZAN a également été transmis avec la convocation du conseil municipal.

Rapport n°1 : comptes administratifs 2022 du budget général et des budgets annexes

➤ Budget principal

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation des comptes administratifs 2022.

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à 5 904 614,37 €, y compris les opérations d'ordre. Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 se sont élevées à 7 719 502,45 € (l'excédent de fonctionnement 2021 reporté s'élevant à 754 463,95 €).

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2022	BUDGET 2022	Mandats émis
011	Charges à caractère général	2 190 600,00	1 866 628,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 804 500,00	2 548 658,49
014	Atténuations de produits	5 000,00	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 087 735,00	933 046,67
66	Charges financières	228 000,00	201 474,86
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	1 957,00
68	Dotations provisions Solvay / Mylan	35 000,00	35 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00	314 849,26
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			5 904 614,37 €

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2022	BUDGET 2022	Titres émis
013	Atténuations de charges	115 000,00	155 890,84
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	166 500,00	181 936,38
73	Impôts et Taxes	5 498 414,00	5 564 500,53
74	Dotations et participations	1 322 645,00	1 352 107,97
75	Autres produits de gestion courante	137 000,00	143 960,77
77	Produits exceptionnels Indemnité Solvay Mylan	220 306,00	239 177,80
78	Reprises provisions	133,00	133,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 000,00	81 795,16
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			7 719 502,45 €

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 3 125 020,48 € et les recettes à 2 442 584,12 € (le solde d'exécution reporté 2021 est positif à 104 694,19 €).

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Chapitre	Dépenses d'investissement 2022	Mandats émis
20-21-23	Total des dépenses d'équipement	1 897 278,82
16	Emprunts et dettes	1 128 649,71
27	Autres immobilisations financières (portage EPF)	17 296,79
040	Opérations d'ordre entre sections	81 795,16
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 125 020,48 €

Au niveau des opérations individuelles, les principales dépenses réalisées sont :

- 106 480,52 € pour le remboursement de l'électrification CITELUM (dernière année),
- 1 096 917,51 € pour l'aménagement du terrain synthétique au stade de l'Europe,
- 265 212,87 € pour les travaux de voirie de l'avenue Foch,
- 86 314,10 € pour la réparation des toitures du Centre Culturel, du gymnase et de l'école, ainsi que l'éclairage des remparts.

Chapitre	Recettes d'investissement 2022	Titres émis
13	Subventions d'investissement	200 997,25
21	Immobilisations corporelles (remboursement SIEA)	773,55
10	FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé	1 725 774,06
165	Dépôt et cautionnement	190,00
27	Autres immobilisations financières (virement de BA nelle gendarmerie)	200 000,00
040	Opération d'ordre entre sections	314 849,26
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 442 584,12 €

Le FCTVA versé par l'Etat à la collectivité a représenté 56 088,17 €. La taxe d'aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme s'est élevée à 169 685,89 €.

Au niveau des opérations individualisées, les principales recettes réalisées proviennent du Département de l'Ain (subvention de 138 000 € pour l'aménagement du terrain synthétique) et de l'Etat (aide financière de 41 063 € pour les travaux d'accessibilité aux bâtiments publics). Les restes à réaliser au 31 décembre 2022 s'élèvent à 530 195,42 € en dépenses (dont 194 855,57 € pour les travaux de voirie avenue Foch / lot n°1 et 61 141,20 € pour le lot n°2, et 59 986,80 € pour l'aménagement de l'aire d'accueil de camping-car). Ils représentent 440 647,00 € en recettes (dont 328 800 € de subventions et offre de concours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Communauté de Communes de la Dombes et de Neuville-les-Dames pour l'aménagement du terrain synthétique de l'Europe).

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 2 566 744,33 €.
- un déficit en section d'investissement de 577 742,17 €.

Monsieur FROMONT : qu'est-ce qui explique le déficit d'investissement ?

Monsieur MORIN : il est principalement dû à la construction du terrain synthétique.

Monsieur le Maire : toutes les factures ont été payées, mais des subventions restent à percevoir de Neuville-les-Dames, de la Communauté de Communes de la Dombes et de la Région.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote), approuve le compte administratif 2022 du budget principal.

➤ **Budget annexe assainissement :**

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 211 760,25 € et les recettes à la somme de 268 272,96 € (l'excédent de fonctionnement 2021 s'élevant à 342 154,66 €).

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2022	BUDGET 2022	Mandats émis
011	Charges à caractère général	79 500,00	14 912,91
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,29
66	Charges financières	14 850,00	6 369,89
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
042	Opération d'ordre entre sections	200 000,00	189 477,16
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			211 760,25 €

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2022	BUDGET 2022	Titres émis
70	Produits des services : redevances et PAC	200 000,00	226 954,88
77	Produits exceptionnels indemnité Béton Châtillonnais	10 900,00	10 923,99
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 000,00	30 394,09
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			268 272,96 €

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 804 805,58 € et les recettes à la somme de 245 227,16 € (le solde d'exécution reporté 2021 est positif à 784 641,43 €).

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Chapitre	Dépenses d'investissement 2022	Mandats émis
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 394,09
16	Emprunts et dettes	36 183,62
21-23	Opérations d'investissement	738 227,87
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		804 805,58 €

Chapitre	Recettes d'investissement 2022	Titres émis
13	Subventions d'investissement	55 750,00
040	Opération d'ordre entre section	189 477,16
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		245 227,16 €

Les restes à réaliser au 31 décembre 2022 s'élèvent à 5 369 697,17 € en dépenses (frais de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration) et

5 202 403,00 € en recettes (emprunt Banque Postale et subventions de l'AERMC et du Département pour la construction de la nouvelle station d'épuration).

Le coût prévisionnel des travaux de reconstruction de la STEP est estimé à 5 811 862,00 € H.T. et la mission de maîtrise d'œuvre à 311 729,95 € H.T. (référence : délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2022).

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 398 667,37 €.
- un excédent en section d'investissement de 225 063,01 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote), approuve le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement.

➤ Budget annexe eau

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 104 573,19 € et les recettes à la somme de 198 922,65 € (l'excédent de fonctionnement 2021 reporté s'élevant à 525 700,98 €).

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2022	BUDGET 2022	Mandats émis
011	Charges à caractère général	3 100,00	73,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	1,85
042	Opération d'ordre entre sections	110 000,00	104 498,34
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			104 573,19 €

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2022	BUDGET 2022	Titres émis
70	Ventes d'eau	150 000,00	182 159,20
042	Opération d'ordre entre sections	17 000,00	16 763,45
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			198 922,65 €

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 174 151,93 € et les recettes à la somme de 200 938,34 € (le solde d'exécution reporté 2021 est positif à 360 370,92 €).

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Chapitre	Dépenses d'investissement 2022	Mandats émis
040	Opération d'ordre entre sections	16 763,45
21- 23	Opérations d'équipement	157 388,48
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		174 151,93 €

Chapitre	Recettes d'investissement 2022	Titres émis
13	Subventions d'investissement	46 440,00
106	Réserves	50 000,00
040	Opération d'ordre entre sections	104 498,34
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		200 938,34 €

Les restes à réaliser au 31 décembre 2022 s'élèvent à 198 015,17 € en dépenses et sont constitués des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable de Gambetta et Foch.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 620 050,44 €.
- un excédent en section d'investissement de 387 157,33 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote), approuve le compte administratif 2022 du budget annexe eau.

➤ Budget annexe camping

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 97 651,16 € (l'excédent de fonctionnement 2021 reporté s'élevant à 11 560,30 €) et les recettes à la somme de 112 276,70 €.

Les dépenses de fonctionnement 2022 concernent :

- Les charges à caractère général : 32 574,29 € (énergies, réparations, maintenance).
- Les charges de personnel : 46 710,46 € (deux gérants + un saisonnier l'été).
- Les charges financières : 143,44 €.
- Les autres charges : 0,08 €.
- Les dotations aux amortissements : 18 222,89 €.

Les recettes de fonctionnement 2022 concernent :

- Les produits de services : 107 250,65 € (locations des emplacements et chalets).
- La taxe de séjour : 5 026,05 €.

A noter qu'aucune subvention d'équilibre n'a été versée par le budget principal.

En section d'investissement :

- les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 9 032,93 € (principalement le remboursement d'emprunt pour la dernière année et un relevé topographique pour le camping).
- les recettes se sont élevées à la somme de 18 222,89 € (le solde d'exécution d'investissement 2021 est positif à 21 641,19 €).

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 26 185,84 €.
- un excédent en section d'investissement de 30 831,15 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote), approuve le compte administratif 2022 du budget annexe cinéma.

➤ Budget annexe cinéma

Ce budget, créé en 2021, concerne exclusivement l'exploitation de l'activité et ne comporte donc pas de mouvements en section d'investissement en 2022.

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 124 471,84 € (l'excédent de fonctionnement 2021 reporté s'élevant à 66 610,71 €) et les recettes à la somme de 91 488,87 €.

Les dépenses de fonctionnement 2022 concernent :

- Les charges à caractère général : 124 311,84 € (dont le réseau Féliciné = 59 348,50 €, location films, SACEM).
- Les charges de personnel : 160,00 € (indemnité régisseur).

Les recettes de fonctionnement 2022 concernent :

- Les ventes de produits et prestations : 82 693,38 € (tickets d'entrée et abonnements).

- Les subventions d'exploitation : 8 795,14 € (pas de subvention d'équilibre du budget principal).
- Autres produits : 0,35 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 33 627,74 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote), approuve le compte administratif 2022 du budget annexe cinéma.

➤ Budget annexe gendarmerie

Ce budget a été créé en 2021, pour l'opération de reconstruction de la nouvelle gendarmerie comprenant une caserne, des locaux de service et 11 logements répartis dans deux immeubles.

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 3 167,16 € (l'excédent de fonctionnement 2021 reporté s'élevant à 0,23 €) et les recettes à la somme de 5 500,00 €.

- Les dépenses sont constituées du remboursement des intérêts du prêt Banque Postale.
- Les recettes sont issues d'une subvention du budget général au budget annexe.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à la somme de 1 244 054,35 € et les recettes se sont établies à 1 340 000,00 € (l'excédent d'investissement 2021 reporté est positif à 49 161,15 €).

- Les dépenses concernent les travaux de construction de la nouvelle gendarmerie (1 044 054,35 €) et le remboursement de l'avance versée au démarrage de l'opération du budget principal au budget annexe (200 000 €).
- Les recettes se répartissent entre l'emprunt Banque Postale (1 250 000,00 €) et le versement du premier acompte de la subvention DSIL de l'Etat (90 000,00 €).

Les restes à réaliser au 31 décembre 2022 s'établissent comme suit :

- 1 250 000,00 € d'emprunt Banque Postale restant à mobiliser,
- 1 512 145,58 € pour les travaux, la rémunération de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et le raccordement au réseau de télécom.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 2 333,07 €,
- un excédent en section d'investissement de 145 106,80 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote), approuve le compte administratif 2022 du budget annexe nouvelle gendarmerie.

Rapport n°2 : comptes de gestion 2022 du budget général et des budgets annexes

Monsieur MORIN : après avoir vérifié que le receveur avait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, Monsieur le Maire propose d'approuver les comptes de gestion 2022 du receveur de Châtillon-sur-Chalaronne, pour le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement, camping, cinéma et nouvelle gendarmerie.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve les comptes de gestion 2022 des six budgets de la Commune.

Rapport n°3 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023

Monsieur le Maire : les effets de la crise sanitaire sont encore perceptibles. Une inflation importante est au cœur de l'actualité depuis 2022. Elle est à nouveau devenue un sujet de premier plan impliquant d'importants changements de politique monétaire et mettant fin à sept années de taux d'intérêt négatifs. Au cours de l'année 2022, la croissance des prix s'est établie à 10,10 % en zone euro et à 6,20 % en France. Les prix de l'énergie se sont envolés, notamment au niveau du gaz. Les conséquences sont concrètes sur les finances de la Commune, et la situation nécessite de trouver de nouveaux équilibres, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. L'objectif est de garder le cap sur le projet politique : une ville solidaire, avec un haut niveau de service public, forte d'un tissu économique et associatif dense et diversifié.

Monsieur MORIN : dans les communes d'au moins 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. Il fait l'objet d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Une délibération du conseil municipal prend acte du DOB. Par son vote, l'assemblée délibérante prend seulement acte de la tenue du débat et de l'existence du ROB. En aucun cas le vote n'a vocation à approuver les orientations proposées. Le DOB vise à informer les élus sur le contexte national, l'évolution de la situation financière de la collectivité et à discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif.

Le contexte macro-économique :

Energies : augmentation conséquente et durable des prix du pétrole et du gaz entre 2021 et 2022. A la hausse généralisée des combustibles et carburants (+45,3 %), s'ajoute une augmentation sensible des prix de l'électricité et des produits alimentaires (+6,8 %).

Economie : le plan national « France Relance » lancé en septembre 2020 et doté de 100 Mds €, est complété par le « fonds vert » depuis janvier 2023 doté de 2 Mds € pour financer les projets des collectivités en matière de performance environnementale, d'adaptation du territoire au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

Union Européenne : les règles de discipline budgétaire sur la dette publique et le déficit budgétaire applicables aux états membres sont « suspendues ». En 2022, en France, dette = 112 % PIB et déficit = 5 % PIB.

Monnaie : la Banque Centrale Européenne a décidé de porter les taux d'intérêts directeurs de la zone euro de 0 % en janvier 2022 à 2,5 % en janvier 2023.

Collectivités locales :

Depuis 2015, on constate une baisse généralisée des dotations de l'Etat aux collectivités dont - 11,5 Mds € sur la DGF entre 2014 et 2017

Le dispositif « Contrat de Cahors » limitant la hausse des dépenses de fonctionnement des budgets principaux (+1,65 % maximum) pour 322 collectivités est remplacé par le « Pacte de confiance » sur 2023 / 2027 (+0,5 % maximum).

Transferts de compétences des communes à l'intercommunalité de 2019 à 2022 : PLUI, eau et assainissement, autorités organisatrices de la mobilité.

Mise en cause marquée de l'autonomie financière des départements et des régions, qui ne disposent plus du levier fiscal (suppression des impôts directs locaux sur les ménages et les entreprises remplacés par une fraction de la TVA nationale).